

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SEANCE DU 17 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du deux février deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. de La RONCIERE  
Mme HERVÉ  
Mme GALLAIS  
M. HUBERT  
Mme PARPEX  
M. DECOUX  
Mme MARLE  
Mme TEXIER  
M. HAAS  
Mme LILLY

M. JIAUME  
Mme BAHIER  
Mme THARAUD-DEWAVRIN  
Mme COHEN  
Mme MESMIN  
M. JEAN  
M. HOFFSCHIR  
M. NEROT  
M. DETOLLE  
M. FORTIN

Mme BOMPAIRE  
M. GIAFFERI  
M. DELACOUR  
M. DURDUX  
Mme CANDELIER  
Mme BOUQUET  
Mme BASTIDE  
M. PACE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BELARBI	à	Mme GALLAIS
M. BROUTIN	à	M. HUBERT
M. HAZARD	à	M. de La RONCIERE
Mme ROUX-FOUILLET	à	Mme BOMPAIRE
Mme de LONGEVIALLE MOULAI	à	M. DURDUX

**ETAIENT EXCUSES :**

M. de GESTAS  
M. VILLEMUR

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 18 décembre 2015.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

#### **AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIQUES BUDGETAIRES, PATRIMOINE**

2. Budget communal - Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

3. Patrimoine - Parking Troyon - annulation de l'intérêt communautaire et déclassement du domaine public de la Ville.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

4. Patrimoine communal - Acquisition d'un bien sans maître situé 8 rue des Capucins selon l'article 173 du Code Civil.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

#### **DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE**

5. SIGEIF - Approbation de la modification des statuts.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

#### **AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES AGEES, HABITAT, LOGEMENT**

6. Logement social - Modification de la délibération 2015/111 du 18 décembre 2015 relative à la garantie d'emprunt accordée par la Ville au groupe OPIEVOY pour les travaux de réhabilitation de 257 logements situés 143-145 Grande Rue à Sèvres.

Rapporteur : Madame LILLY

#### **PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE**

7. Enfance Jeunesse - Actions en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans - Autorisation donnée au Maire de signer un "Contrat Enfance Jeunesse" avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Madame TEXIER

8. Affaires scolaires - Approbation des nouveaux tarifs de classes de découvertes pour l'année 2015/2016.

Rapporteur : Madame HERVÉ

### **URBANISME, TRAVAUX, TRANSPORTS, SECURITE ROUTIERE**

9. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés Route du Pavé des Gardes.

Rapporteur : Monsieur HAAS

10. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de communications électroniques - Approbation de deux conventions avec Numéricable pour les rues de Ville d'Avray et de Croix Bosset.

Rapporteur : Monsieur HAAS

11. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de communications électroniques - Approbation de deux conventions avec France Télécom pour les rues de Ville d'Avray et de Croix Bosset

Rapporteur : Monsieur HAAS

### **AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGE, ACTIONS SPORTIVES**

12. Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Comité de Jumelages - Sèvres International.

Rapporteur : Madame MESMIN

### **ADMINISTRATION COMMUNALE, MOYENS GENERAUX, COMMERCE**

13. Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015/2016 - Avis du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

14. Personnel communal - Créations et suppressions d'emploi.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

15. Service Civique - Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande d'agrément.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

16. Personnel communal - Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Centre National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite concernant la démarche de prévention des Risques professionnels psychosociaux.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

17. Indemnités de fonctions aux élus municipaux membres de la Commission d'appel d'offres - Modification de la délibération n°2015/042 du 30 juin 2015.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

18. Instauration d'une taxe d'occupation du domaine public temporaire à usage d'acteurs économiques privés.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

19. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 FEVRIER 2016**

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire attire l'attention de chacun sur la nouvelle disposition de la salle, qui permet désormais au public, nombreux, d'avoir une visibilité directe sur les travaux du conseil. Jusqu'à présent, les élus se trouvaient face à l'administration, qui faisait écran devant le public. Désormais, l'administration s'est retirée en fond de salle pour permettre un meilleur échange et une meilleure visibilité pour le public. Monsieur le Maire ajoute qu'à terme, il est prévu d'installer derrière lui un écran, de manière à ce que le public soit associé aux travaux par la projection de diaporamas résumant les travaux.

**1°) Approbation du compte-rendu analytique des séances du Conseil municipal du 18 décembre 2015.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE**

Madame Candelier fait remarquer une erreur à la page 22 du procès-verbal, dans l'avant-dernier paragraphe. Il y a une erreur dans le nom de l'élue qui est intervenue, il est écrit « *Madame Derepose* » au lieu de Madame de Longevialle-Moulaï.

Monsieur le Maire la remercie de sa lecture toujours attentive et propose de passer au vote.

**Sous réserve de la correction page 22, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.**

**2°) Budget communal - Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur Decoux remercie tout d'abord les services financiers qui ont consacré un temps et un travail important à l'élaboration de ce rapport qui se compose de deux parties. La première partie précise le contexte et la deuxième partie présente les orientations budgétaires retenues pour la commune. Monsieur Decoux signale également que cette année à la suite de la loi Notré du 7 août 2015 le rapport comporte une évolution prévisionnelle et une analyse prospective des recettes et dépenses. Autre modification liée à la loi Notré, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une publication et d'une délibération spécifique.

Il rappelle par ailleurs que ce débat, qui a pour objet d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité, s'inscrit maintenant dans un cadre pluriannuel 2015-2017,

ce qui permet d'avoir un peu plus de visibilité sur les anticipations à venir. Monsieur Decoux signale qu'il est prévu de voter le budget primitif lors du prochain conseil municipal du 7 avril.

Sur le contexte macroéconomique, il lui semble important de rappeler que la période est assez difficile avec un taux de chômage extrêmement élevé à près de 11% à la fin de l'année 2015, un endettement public qui a crû de façon continue pendant les quarante dernières années et qui s'est accéléré très fortement en pourcentage du PIB depuis l'année 2008. Les mesures de l'Etat ne semblent pas porter leurs fruits puisque ni le chômage ni l'endettement ne baisse.

Autre paramètre macroéconomique assez important, l'inflation demeure quasiment nulle, malgré des mesures correctrices de la BCE. On note une baisse récente et très forte des cours du pétrole qui, eux, auront peut-être un effet mais dont l'effet prix ne participe pas encore de la relance du pays. Le PIB en lui-même est en hausse mais demeure très instable.

Au niveau des collectivités, Monsieur Decoux annonce un effet de ciseaux, entre des recettes en baisse et des dépenses en hausse, comme pour les deux années précédentes. Cet effet ciseaux étant continu depuis plusieurs années, son effet devient de plus en plus difficile à soutenir.

Il ajoute également que le gouvernement a demandé des efforts très significatifs aux collectivités territoriales sous la forme de contributions (6 milliards d'euros en 2014 à 17 milliards d'euros sur trois ans, en 2015-2017). Cette pression n'est pas une nouveauté mais elle se confirme. Les communes sont de loin les plus touchées puisque le bloc communal supporte 56% de ces baisses de dotation générale de fonctionnement, les départements 31% et les régions 13%. Même si l'Etat avec un grand sens de l'humour annonce que la baisse des dotations de l'Etat en 2016 demeure soutenable cela devient quand même difficilement soutenable pour les communes, sauf à revoir de façon significative certains paramètres.

Monsieur Decoux explique que le désendettement de l'Etat reste encore devant nous, l'endettement continue à augmenter et que tout ceci va mener à des équilibres difficiles à atteindre avec certainement une progression de l'endettement public et notamment du bloc communal pour restaurer une capacité d'autofinancement de plus en plus rare.

Il voudrait ensuite attirer l'attention sur la hausse des prix des dépenses communales. Si l'on compare sur quinze ans (1999 – 2014) l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté en moyenne de 2,3% par an et l'indice des prix à la consommation hors tabac a augmenté de 1,4%, soit une différence de 0,9% qui peut sembler finalement assez minime mais lorsqu'on la compose en taux actuariel sur quinze ans, aboutit à une hausse de l'indice des prix à la consommation de 23% et une hausse de l'indice des prix des dépenses communales de 41%. Autrement dit, les prix des dépenses communales ont augmenté de 75% de plus que les prix à la consommation. De plus, il faut rappeler que les coûts des services n'ont pas été revalorisés dans les mêmes proportions.

Monsieur Decoux évoque un autre élément très important à savoir la création de la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. Cela s'est

fait dans une certaine douleur puisque la première loi Maptam du 27 janvier 2014 retirait la personnalité juridique aux établissements publics territoriaux, ce qui a été contré par la loi Notre du 7 août 2015 qui est revenue en arrière en redonnant une personnalité juridique à l'établissement public territorial et un peu d'autonomie fiscale temporaire avec notamment la cotisation foncière des entreprises.

Cette mise en place de l'établissement public territorial amène à un certain nombre de transferts de compétences (dont certains restent à définir) et des flux entre la métropole, l'établissement public territorial et les communes dont le fonds de compensation des charges territoriales qui sera reversé par les villes, donc Sèvres, à l'EPT (7,7 millions d'euros pour Sèvres).

Monsieur Decoux rappelle qu'une partie importante de la dotation de solidarité communautaire a été cristallisée pour 3,3 millions d'euros. C'est un point important puisque c'est une recette dont la Ville peut profiter et qui n'était pas acquise d'avance. Le dynamisme des produits fiscaux a été réparti entre la commune et l'établissement public territorial, celui-ci bénéficiant du dynamisme voté par le Parlement.

Les autres mesures pour 2016 sont des mesures d'ordre national. On s'inscrit, pour la troisième année, dans une phase de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. La dotation générale de fonctionnement est en recul de 9,6% au niveau national par rapport à 2015. La montée en puissance des péréquations se poursuit : le fonds de péréquation intercommunale augmente de 28% passant de 780 millions d'euros à 1 milliard d'euros, se rapprochant ainsi d'une pression excessive. Le fonds de solidarité régionale Ile de France augmente plus modérément de 7%, passant de 270 millions d'euros à 290 millions d'euros.

En matière de bonnes nouvelles, Monsieur Decoux souligne la création de deux fonds de soutien d'investissement local, pour un total de 800 millions d'euros dont il reste à voir si la commune pourra bénéficier et dont évidemment la Ville fera la demande pour certains travaux concernant notamment les toitures ou la réfection d'écoles. La récupération de la TVA via le fond de compensation de la TVA amène une hausse de 4,1%, le plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale diminue un peu les cotisations patronales. Elément très important Monsieur Decoux confirme la création du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année 2016.

Concernant l'évolution des bases fiscales, elles sont votées en hausse de 1% pour 2016, ce qui est un peu mieux que 2015 et 2014 mais reste très faible au regard des années précédentes. La loi de finance prévoit un certain nombre d'exonérations et notamment une mesure importante pour les contribuables fragiles avec le maintien des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière. C'est une mesure qui avait été un peu gérée dans l'urgence par le gouvernement mais qui est pérennisée et on peut s'en féliciter.

Monsieur Decoux en vient ensuite à la situation de la Ville et aux orientations budgétaires pour l'année 2016. Compte tenu des recettes en baisse et des dépenses en hausse, il est évident que cet

effet de ciseaux rend le pilotage financier plus difficile et que l'autonomie financière dépend des marges de manoeuvre qui pourront être dégagées. L'indicateur essentiel étant le taux d'épargne brut, l'objectif est de maintenir un seuil raisonnable d'épargne brute aux alentours de 10% puisque cela conditionne ensuite la capacité à investir et aussi à emprunter. Monsieur Decoux explique que les communes peuvent être amenées à emprunter pour maintenir un niveau d'investissement suffisant, ce qui amène à prévoir une épargne brute entre 2,4 et 2,8 millions d'euros au budget primitif 2016.

Pour ce qui est de la fiscalité, l'objectif est toujours la poursuite d'une fiscalité équitable et maîtrisée. Le recours à la dette consiste à maintenir un niveau d'endettement raisonnable. La ville dispose aujourd'hui d'un stock d'endettement très inférieur à celui des communes de taille comparable, quasiment 40% en dessous de la moyenne. Cela ne signifie pas qu'il faut s'endetter déraisonnablement mais qu'il y a une marge de manoeuvre éventuelle, en fonction des investissements. La recherche des mesures d'économies, annoncée dès le début du mandat et engagée dès avril 2014, continue pour l'année 2016 sur le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, Monsieur Decoux souligne tout l'intérêt de l'analyse prospective menée ici sur 4 ans. On constate ainsi que la dotation globale de fonctionnement s'inscrit, en projection, en baisse de moins 2,08 millions d'euros entre 2014 et 2017 et les produits de fonctionnement s'inscrivent en baisse de moins 2,6 millions d'euros sur la même période, soit à peu près équivalente à la baisse de la dotation générale de fonctionnement même si d'autres recettes peuvent être amenées à augmenter.

Monsieur Decoux insiste également sur l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris, et le flux financier qui en découle et notamment le fonds de compensation des charges territoriales à 7,7 millions d'euros. Il précise qu'un certain nombre de mesures législatives permet des ajustements ultérieurs et cela pourrait représenter un poids éventuel pour la collectivité locale.

Concernant la dotation générale de fonctionnement, elle représentait 16% des recettes en 2009 et représenterait moins de 10% en 2016. On est sur une accélération de cette baisse très forte, qui était toutefois assez modérée jusqu'en 2013 et qui s'est fortement accélérée depuis deux ans. En 2016, la baisse nationale est de 9,6% mais de 19% pour Sèvres, c'est-à-dire que l'impact pour la Ville est de deux fois l'impact national, compte tenu des différentes clés de répartition qui s'appliquent.

En ce qui concerne la dynamique fiscale, la hausse votée par le Parlement, des bases fiscales au global de l'ordre de 1,3%. Monsieur Decoux rappelle que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 0,827 contre une moyenne pour les autres communes de même taille, de 1,196. Sèvres est donc proportionnellement 31% moins taxée que des communes de même taille. Dans le rapport figure l'évolution des taux d'imposition et des produits fiscaux.

S'agissant de la fiscalité, il rappelle l'incertitude concernant les droits de mutation à titre onéreux, la TAMO, dont l'évolution est très variable puisque cela dépend notamment des cessions sur la commune. Cette incertitude conduit à la budgéter de façon prudente même si certaines années peuvent être exceptionnellement hautes, comme l'année 2015, notamment en raison des évolutions législatives qui ont conduit à un accroissement des transactions. Pour la commune, ce produit, quand il

est à un niveau aussi élevé, représente presque 600 000 euros de plus que ce qui a pu être budgété en année masse.

Monsieur Decoux ajoute que la grille des tarifs municipaux doit être retravaillée pour être ajustée en fonction de l'évolution du coût des dépenses municipales, cela fait partie aussi de l'équilibre du budget.

Concernant l'endettement, Monsieur Decoux indique qu'à l'heure actuelle les taux d'intérêt sont extrêmement bas d'où un taux moyen appliqué à la dette de 2,6% au 31 janvier, ce qui permet de bénéficier du mixte « taux fixe / taux variable » de la dette. Il rappelle que la Ville est exposée à 30% à la dette à taux variable, sur des taux standard avec une durée résiduelle moyenne d'un peu moins de dix ans. C'est donc une dette très saine.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elles seront en baisse pour absorber les contraintes imposées par l'Etat. Une présentation pluriannuelle figure en page 25 du rapport, l'objectif étant de contraindre le maximum de nos dépenses pour tenter d'absorber cet effet de ciseaux.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, la masse salariale représente à peu près deux tiers des dépenses de fonctionnement, qui s'inscrivent en hausse très modérée pour l'estimation 2016. On distingue deux périodes, l'une de 2010-2013 avec une évolution assez régulière et de 2013 à 2016 une évolution beaucoup plus faible due à l'évolution des charges patronales. En effet la suppression de 18 postes depuis 2014 amène à réduire la masse salariale brute. Les charges à caractère général sont évidemment en partie contraintes par des marchés en cours et la marge de manoeuvre s'étale dans le temps compte tenu de ces contraintes de marchés et de leur date de renouvellement. Monsieur Decoux souligne toutefois les économies déjà réalisées par des réductions de dépenses de personnel de 450 100 €, une réduction de 600 870 € des subventions attribuées aux établissements et associations, de 66 362 € de charges financières et de 98 127 € de dépenses de communication et d'animation.

Tout ceci montre que la Municipalité recherche de façon permanente des économies pour optimiser en permanence, l'autre axe d'optimisation étant la mutualisation de moyens entre communes voisines et la Municipalité continuera dans cette direction pour l'année 2016.

Monsieur Decoux souhaite revenir sur un graphique important en page 29 du rapport, qui montre l'évolution jusqu'en 2017 de l'épargne brute et de l'épargne disponible. L'épargne disponible s'inscrivait à 2 200 000 en 2015 s'inscrirait à 200 000 € en 2016 et s'inscrirait en négatif de 915 000 € en 2017. Cela démontre que si la tendance actuelle se poursuit, elle ne permettra plus d'investir, ni d'emprunter.

Monsieur Decoux aborde ensuite la section d'investissement. Entre 2008 et 2015, il rappelle que la ville a consacré plus de 50 000 000 € à ses dépenses d'équipement, ce qui permet de rester dans la moyenne des villes des Hauts de Seine. Ce programme sera poursuivi en 2016 avec un programme d'investissements compris entre 2 et 2,5 millions d'euros, sous condition de respect des orientations budgétaires décrites pour le fonctionnement afin de pouvoir dégager une capacité d'investissement.

Parmi les principaux axes, figure l'entretien durable du patrimoine, afin d'assurer la sécurité et l'entretien des bâtiments municipaux. La Ville continuera les travaux d'enfouissement et d'efficacité énergétique dans les équipements publics et un certain nombre d'opérations individualisées ont été intégrées dans le plan triennal : la réhabilitation d'un bâtiment aux Bruyères pour créer un cabinet médical pour trois praticiens, la transformation de bureaux dans le centre de Sèvres, pour permettre l'apprentissage de la langue anglaise et des relations culturelles, la création d'un ossuaire au cimetière communal, des travaux de mise en réseaux informatiques des écoles dans le cadre d'un programme pluriannuel de développement du numérique, la mise en place d'un éclairage led dans les bâtiments afin de générer des économies d'énergie, ainsi qu'un plan de rénovation des toitures de bâtiment.

La Ville contribuera aussi à l'aménagement des bords de Seine et à l'enfouissement des réseaux dans le cadre de plans d'aménagement d'espaces publics. Un certain nombre de crédits d'études seront aussi proposés notamment pour ce qui concerne la réhabilitation et la rénovation du groupe scolaire Gambetta et l'aménagement du centre ville.

Concernant les ressources d'investissement 2016, Monsieur Decoux rappelle que le fonds de compensation de la TVA sera en légère hausse puisque le taux de récupération est un peu meilleur, les dotations aux amortissements devraient représenter, de l'ordre de 1,1 million d'euros. Les subventions d'équipement devraient s'inscrire de l'ordre de 460 000 euros, les amendes de police variant sensiblement d'un exercice à l'autre. Enfin, pour ce qui est de la fiscalité d'urbanisme le produit serait de l'ordre de 130 000 euros pour la taxe d'aménagement. Pour ce qui est des subventions d'investissement il devrait y avoir une enveloppe de l'ordre de 300 000 euros au budget primitif dans l'attente de la signature avec le département du nouveau contrat triennal 2016-2018.

Monsieur Decoux termine sur l'autofinancement, qui constitue la clé de voûte de tout l'équilibre budgétaire dans un exercice particulièrement contraint. La Municipalité agit pour que cette situation inconfortable ne soit pas pour autant une source d'immobilisme pour Sèvres et que la Ville puisse maintenir un niveau d'investissement raisonnable, tant dans l'entretien du patrimoine que dans le développement de nouveaux projets.

La situation à Sèvres est saine, ce qui donne des marges d'action. Le réalisé de 1,5 millions d'euros sur les budgets de fonctionnement 2014-2015 permet de mieux voir venir l'année 2016 mais cela reste un contexte difficile. Dans le cas où les économies à venir ou déjà générées ne suffiraient pas à compenser le désengagement de l'Etat, la Ville pourrait alors être amenée à actionner le levier fiscal. Le rapport de présentation terminé, Monsieur Decoux invite à en délibérer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux commence par remercier les services et Monsieur Decoux pour cet exposé et l'ensemble des éléments communiqués. Il apprécie l'effort qui a été fait pour étoffer le document préparatoire à ce débat. Il est plus complet, plus riche, c'est positif et il tenait à le dire. Il apprécie aussi d'avoir un scénario économique sur les deux années à venir. Cela posé, il lui semble toutefois qu'il

faudrait aller encore plus loin et disposer, lorsqu'on lance le débat, d'éléments même préliminaires sur le résultat de l'année antérieure afin de cerner les dynamiques budgétaires par rapport aux prévisions budgétaires. C'est une demande faite depuis de nombreuses années et il la maintient.

Sur le fond de l'exposé, Monsieur Durdux a deux observations, la première portant sur la méthode ou l'approche. On a annoncé un objectif à atteindre pour la ville d'un autofinancement de 10%. Il en prend acte mais s'interroge sur ce seuil de 10%. Il lui semble qu'il serait plus intéressant de comprendre le projet de ville qui est dessiné pour les quatre ou cinq ans à venir et saisir quel est l'investissement qui s'y rattache et comment le financer. C'est en fait la grande question sur laquelle il faudrait discuter et qui pourtant est absente de l'exposé : où est-ce que l'on veut aller ?

La deuxième remarque de fond porte sur l'environnement, en évolution constante comme l'a expliqué Monsieur Decoux : diminution des dotations de l'Etat (même si c'est un facteur adverse, ce n'est pas une nouveauté), mise en place de la gouvernance de la métropole, sur laquelle on a encore peu de visibilité quant aux politiques qui vont être conduites et les impacts budgétaires qui vont pouvoir se développer.

Monsieur Durdux rappelle que si l'Etat baisse ses dotations, c'est pour inviter les collectivités locales à être plus efficaces. A cet égard il lui semble qu'il faudrait faire preuve de plus d'imagination et d'agilité et il ne trouve pas, dans cet exposé, l'engagement des ruptures qui devraient prévaloir face à une telle situation.

Pour premier exemple, l'énergie. Pour la ville de Sèvres ce poste représente 1,5 millions d'euros par an quand on cumule l'électricité, le chauffage et les autres postes. La question est donc de savoir ce que l'on fait pour réduire ces dépenses. Il ne voit pas d'engagement de la ville dans une démarche volontariste et agressive vis-à-vis de la réduction de la consommation énergétique. En se fixant à cinq ans de diviser par deux ou même par trois ce poste, on pourrait gagner 750 000 à 800 000 euros. Cela contribuerait en outre à la réduction de l'effet de serre, conformément aux engagements pris lors de la COP 21. Il pense donc que sur ce plan il faut aller au-delà du seul changement des ampoules qui a été cité.

Monsieur Durdux prend un deuxième exemple. La tendance actuelle appelle des ruptures d'approche territoriale, la coopération intercommunale doit être renforcée. Il faut trouver plus de mutualisation avec les communes avoisinantes.

Sur 2015-2016, il y a en France 600 communes qui vont fusionner pour trouver des économies de fonctionnement et être plus efficace globalement. Sans aller jusqu'à fusionner avec d'autres communes, il y a certainement d'autres choses que Sèvres pourrait développer avec des communes avoisinantes, au-delà de la coopération intercommunale au niveau de l'EPT. Il faut chercher des axes d'économies sur ce plan-là or il n'y a pas beaucoup de visibilité à ce sujet dans le rapport. On ne discerne pas de plan d'action agressif de ce côté-là.

En troisième point, Monsieur Durdux soulève la question de l'efficacité communale. C'est une question qui peut être difficile et sensible mais qui doit être posée sans aucun facteur de jugement.

De nombreuses administrations se sont engagées dans des plans d'amélioration de leur productivité, ce mot ne doit pas être tabou. Ce sont des démarches qui, quand elles sont bien conduites, apportent des réductions de coût, des économies, un meilleur service pour les usagers et également des meilleures conditions de travail des personnels. Il lui semble donc que c'est une réflexion qu'il faut mener pour agir.

En conclusion sur le fond des propositions budgétaires, effectivement, le monde bouge dans un environnement qui n'est pas forcément très agréable, et face à une telle situation, il ne faut pas rester inerte et inactif. Avant de conclure, Monsieur Durdux souhaite également faire quelques remarques de détail, tout d'abord en ce qui concerne les dépenses. La Municipalité avait promis sur le budget 2015 une baisse de 3,8% par rapport à 2014, il devrait donc y avoir à fin 2015 pour les dépenses de fonctionnement 27 800 000 euros. Or, on est, d'après le document présenté, 1 000 000 au dessus. Il en déduit donc que les baisses de dépenses prévues ne seront pas atteintes.

Par ailleurs il est assez surpris de la faible progression des recettes des services des Domaines compte tenu des fortes augmentations de tarifs aux services rendus au Sévriens de l'ordre de 5%. Le poste évalué est donc probablement sous-estimé. Il note également que la Municipalité a positionné les recettes des droits de mutation à un niveau relativement bas, par prudence certainement (1,4 millions d'euros après un pic de 1,9 millions d'euros sur 2015). Il lui semble qu'effectivement, mieux vaut être prudent sur ce sujet-là car le PLU nouvellement adopté fossilise l'espace sur une large portion de la commune et cela aura forcément un impact sur les transactions à partir de 2016. Sur ce point, la Ville a créé sa propre turpitude, sans aide de l'Etat.

Monsieur Durdux estime par ailleurs, que l'objectif de croissance de la population donc des logements devrait se refléter dans les recettes fiscales, il n'a pas ce sentiment en voyant les projections. Enfin, Monsieur Decoux a affirmé qu'il y avait un écart entre le taux de progression du panier du maire et l'inflation pour les Français. C'est effectivement le cas sur dix ans mais sur les deux dernières années on remarque que ces deux indices sont très voisins. Il faut donc y prendre garde et modérer un peu la révision des tarifs municipaux.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Durdux trouve les estimations de Monsieur Decoux très conservatrices même s'il reconnaît que c'est finalement son rôle de noircir le tableau. Il rappelle qu'avant de tomber dans la facilité budgétaire qui consisterait à augmenter les impôts, il pense qu'il y a des travaux internes à faire dans la ville pour réduire les dépenses et être plus efficace sans altérer les services.

Madame Candelier prend la parole et à son tour, s'associe aux remerciements qui ont déjà été formulés à l'attention des services de la ville pour la présentation et à Monsieur Decoux aussi pour son exposé.

Elle veut tout d'abord regretter le retard avec lequel ce document a été transmis en vue de la commission des finances puisque les membres de la commission des finances l'ont reçu à 15h42, le

jour même de la commission qui débutait à 20h30. Elle imagine que c'est l'explication de la faible participation ce soir-là à la commission. Elle s'étonne à ce sujet que n'étant que quatre élus présents à cette commission il y ait pu y avoir cinq pouvoirs. Il y a visiblement un petit problème sur le compte rendu de la commission.

Comme Monsieur Decoux l'a rappelé, la loi Notré a modifié un peu la nature du document qui doit être présenté lors du débat d'orientations budgétaires. C'est une avancée dans l'information des élus et de la population dont il faut se féliciter puisque jusqu'à présent le DOB se limitait à l'année budgétaire, ne dressait que rarement des perspectives et ne contenait pas d'indication sur les projets à moyen terme de la municipalité. Pour la première fois on travaille sur des hypothèses de compte administratif et non plus de budget primitif à budget primitif. C'est donc la fin d'une vieille querelle puisque chaque année l'opposition demandait des éléments sur le compte administratif, et inlassablement la majorité répondait qu'elle ne disposait d'aucun élément.

Monsieur Decoux a déploré, comme l'an passé, le désengagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales, pour sa part, elle le déplore depuis 2010, date à laquelle le gouvernement de Nicolas Sarkozy a décidé une réforme de la taxe professionnelle dont on connaît les résultats : 8 milliards d'euros au bénéfice des entreprises compensés par les ménages. En parallèle de cette mesure qui a privé les collectivités d'une marge de manoeuvre importante sur la fiscalité, les dotations ont d'abord été gelées puis diminuées. Monsieur Decoux accuse l'Etat de ne pas faire assez d'économies sur son propre budget, elle est d'accord avec lui sur le fond mais ne partage pas ses conclusions sur les mesures à prendre. Elle ne voit pas l'intérêt du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi qui coûte chaque année 20 milliards d'euros à l'Etat et qui n'a jusqu'à présent pas fait preuve de son utilité sur l'emploi. Elle pense également que c'est à tort que le gouvernement actuel, comme les gouvernements précédents, prive les collectivités territoriales de ressources puisqu'elles représentent un peu plus de 70% de l'investissement public.

Monsieur Decoux propose comme solution deux pistes principales : d'une part la poursuite d'économies de fonctionnement mais pour reprendre un expression familière, Madame Candelier relève qu' « on va bientôt toucher l'os » et, d'autre part, la poursuite de la hausse de tarification des services municipaux.

Madame Candelier note à la lecture du document que même Monsieur Decoux ne paraît pas lui-même tout à fait convaincu que cela suffira à maintenir le budget à l'équilibre. En attendant, elle rappelle que ce sont les usagers qui seront pénalisés d'autant que la hausse des tarifs touche au final bien plus les familles précaires que celles qui ont les moyens.

Côté investissement, elle regrette que soit maintenu le niveau de l'année 2015, soit entre 2 et 2,5 millions et voudrait rappeler qu'en parallèle de la baisse des dotations, la loi de finance initiale prévoit deux mesures dont la Ville devrait se saisir avec volontarisme : le remboursement de la TVA pour les travaux d'entretien et un fonds d'investissement pour les collectivités. Remplacer les ampoules par des led c'est très bien mais isoler les bâtiments et changer les modes de chauffage ce serait encore

mieux. Elle constate par ailleurs que malgré les assurances du Conseil Général de l'époque, la Ville devra encore participer au financement du doublement des voies de la RD 7. Décidément les grands projets inutiles ont bien du mal à se financer.

Monsieur Delacour prend ensuite la parole et adresse à son tour des remerciements notamment pour la mise en perspective des chiffres sur plusieurs années. C'était une demande déjà exprimée antérieurement par le groupe socialiste et même si ça n'a pas été fait uniquement en réponse à cette demande, c'est très appréciable.

Monsieur Decoux a rappelé en introduction l'effet de ciseaux dont on parle chaque année en précisant que cet effet de ciseaux allait rendre le pilotage financier plus difficile. Monsieur Delacour relève qu'on commence à atteindre un niveau de précision qui va demander de la rigueur dans la gestion puisqu'on part de plus de 10% de flexibilité sur le budget pour atteindre des marges de deux millions sur un budget de trente. Ca reste tenable puisque c'est une précision de gestion tout à fait courante en dehors des établissements publics.

Il a bien noté les remarques faites sur le niveau très faible de l'endettement à Sèvres et les estimations données concernant la marge brute pour l'année 2015 et il remercie la Municipalité d'avoir fourni ces estimations qui confirment son appréciation lors du débat budgétaire de l'année. Cette marge devant se réduire en 2016 avec un niveau d'endettement qui reste faible, le groupe socialiste avait donc à l'époque souhaité la redistribution des sommes collectées en termes d'utilité pour les habitants. Il paraît effectivement important de reprendre un cycle d'investissement qui apporte de l'utilité pour le long terme à la ville et il ne peut que concourir à la remarque de Monsieur Durdux sur le besoin de visibilité sur un plan et sur une vision pour la commune. En d'autres termes, que va-t-on pouvoir faire de la « cagnotte », la cagnotte étant ici le faible niveau d'endettement.

Monsieur Giafferi intervient à son tour et souhaite tout d'abord remercier les services ainsi que Monsieur Decoux pour son exposé clair et précis qui permet de comprendre un peu mieux les arcanes de ces finances locales qui sont, il faut bien l'admettre, totalement incompréhensibles pour le commun des mortels et d'une complexité coupable pour les autres. Il remercie donc Monsieur Decoux d'avoir essayé d'éclairer chacun sur ce point.

Le budget communal s'inscrit dans un nouvel ensemble de relations financières entre le territoire GPSO et la Métropole du Grand Paris, qui ont été imposés par la loi, malgré la manifestation de plusieurs élus. La loi de finance pour 2016 prévoit de poursuivre la réduction des dotations aux collectivités territoriales, ce qui était prévisible et évident, il n'y a donc malheureusement aucun effet de surprise. Le scénario proposé pour les orientations budgétaires 2016 est équilibré et sérieux et le fait de continuer à rechercher des économies est respectable, les choix politiques seront évoqués lors du vote du budget.

Monsieur Decoux annonce une fiscalité maîtrisée et le maintien d'une imposition locale. Ce sont des promesses électorales qui sont respectées, ce qui, dans le contexte de défiance actuel vis-à-vis du politique, est une très bonne chose. Monsieur Decoux prévoit un recours limité à la dette, suivant en cela avec raison ce qui a été régulièrement fait par la municipalité précédente. Concernant l'augmentation des tarifs des services publics, Monsieur Giafferi annonce que son groupe jugera sans a priori de leur amplitude et de leur pertinence lors du vote du budget.

Sur l'endettement que Monsieur Decoux prévoit de sécuriser, Monsieur Giafferi est rassuré et il ajoute que la stabilisation prévue de la masse salariale des services serait une bonne chose. Il étudiera avec attention les économies envisagées, principalement sur les subventions attribuées à certaines associations ou établissements car chacun sait l'importance du rôle de certaines d'entre elles dans la régulation de la vie sociale à Sèvres.

Comme la Municipalité, Monsieur Giafferi se dit inquiet de la diminution de l'épargne disponible pour la commune et il note l'expression "nécessité impérieuse de retrouver des marges de manoeuvre", il souscrit pleinement à ce principe en attendant de juger des moyens.

Pour le programme d'investissements il propose d'en débattre lors du vote du budget. En conclusion, Monsieur Giafferi estime que la Municipalité a une idée précise de la situation actuelle et à venir de l'économie locale. Il comprend aussi la complexité de l'architecture du budget qui est proposé et attend donc avec objectivité et recul les propositions budgétaires.

Monsieur Decoux remercie chacun pour ces interventions et ces questions. Il souhaite tout d'abord apporter un certain nombre d'éléments de compléments et note en premier lieu que chacun se félicite de la profondeur plus importante de ce rapport, laquelle explique peut-être en partie, que ce document ait été envoyé très tard en commission des finances. Il rappelle d'ailleurs à ce sujet à Madame Candelier qu'elle avait déjà exposé cela en commission et qu'il lui avait déjà présenté des excuses à cette occasion. Il n'était donc peut être pas nécessaire de revenir sur cette question.

Concernant l'autofinancement, il répond à Monsieur Durdux qu'il n'y a pas de science absolue mais seulement une pratique, une pratique des prêteurs notamment et de la moyenne des collectivités en France. L'administration avec son expérience précieuse a conduit à se centrer aux alentours de 10%. Ce n'est pas un chiffre qui est figé mais la pratique montre que quand on se rapproche des 5 ou des 7, comme Monsieur Durdux l'évoquait, on est dans une zone dangereuse et que les prêteurs perçoivent un peu moins bien la collectivité. L'objectif est de maintenir la collectivité si possible en bonne santé et non pas simplement en apnée ou en respiration artificielle.

Effectivement l'environnement bouge, chacun l'a souligné et toutes ses réponses ne conviennent pas à chacun. Sur l'énergie la Ville a une politique qui ne se réduit pas au seul remplacement des lampes, même si c'est un investissement important pour cette année, et chacun des chantiers de travaux intègre les aspects énergétiques et notamment les réfections de toiture.

La coopération intercommunale est un de nos axes majeurs, elle continue et elle continuera d'être au coeur de notre action. L'efficacité communale est aussi un axe important qui est abordé régulièrement, notamment quand on évoque les sujets de méthode de travail et d'informatique et la Municipalité a à coeur d'améliorer d'une part le confort de travail des agents et, d'autre part, la productivité qui souvent en découle. Les conditions de travail sont un point essentiel et il y a des choses à faire dans ce domaine car le monde fonctionne différemment d'il y a dix ans ou vingt ans.

Monsieur Decoux ajoute qu'il laisse à Monsieur Durdux ses expressions sur les droits de mutation et sur les conséquences du PLU qui sont selon lui une erreur de jugement. Sèvres reste une ville où des mutations se produisent et le PLU, tel qu'il a été adopté, n'amènera pas un coup d'arrêt à ceux-ci. Il invite chacun à prendre date et à revoir ceci dans un an ou deux. Les objectifs de croissance de la population font évidemment partie des plans qui sont à l'étude et il a annoncé par ailleurs une étude sur le centre ville.

Madame Candelier a déploré, comme la Municipalité, le désengagement de l'Etat. Se pose ensuite la question de savoir quelles actions mener et comment amortir le choc. Les économies de fonctionnement sont d'après lui un axe essentiel, avant même la hausse des tarifs municipaux. Ceci étant, effectivement, la Ville ne pourra pas faire des économies éternellement, c'est une politique qui atteint ses limites.

D'autre part, pour ce qui est de la hausse éventuelle des tarifs des services municipaux, il lui semble que, compte tenu de ce qui a été dit sur l'évolution dans le long terme des prix et du panier du maire, cette hausse est juste. On peut naturellement discuter de son application à tel ou tel tarif mais elle se justifie sur le fond. Contrairement à ce que Madame Candelier affirme, elle ne conduit pas du tout à pénaliser les usagers les plus modestes, mais à amener chacun à avoir une contribution équitable au coût du service. Monsieur Decoux affirme que la Municipalité porte une grande attention au fait justement de ne pas pénaliser les usagers les plus modestes et à apporter des aides dans les cas les plus critiques.

Monsieur Decoux souhaite ensuite apporter un élément de réponse à Monsieur Delacour, sur l'effet ciseaux qu'il estime « tenable » en le comparant au privé. Il ignore ce que Monsieur Delacour appelle « tenable » ; pour sa part 1 million d'euros par an pendant trois ans, sur 11 millions d'euros de dépenses (hors frais de personnel), cela représente 30% de réduction. Il ne connaît pas, dans le privé, de tels taux de réduction qui se fassent sans, par exemple, des plans de licenciements massifs, ce qui n'existe pas ici sur Sèvres. Des taux de réduction de 30%, ce ne sont pas des taux qui sont tenables et il importe de remettre les éléments dans leur contexte. L'effet de ciseaux est massif et l'endettement (faible) de Sèvres n'est pas une cagnotte. C'est un avantage parce qu'il peut permettre de financer des investissements qui sinon auraient plus de mal à l'être mais cela ne constitue pas une cagnotte. C'est plutôt le produit d'une bonne gestion et du fait que nous n'avons pas eu d'endettement inconsidéré dans les années ou même les décennies passées.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points, et d'abord un point anecdotique pour rassurer Madame Candelier sur l'aménagement des berges de Seine. Il y a effectivement un appel qui va être fait par le Département mais il s'agit de compléter l'appel qui avait été fait l'année dernière et cela ne concerne pas la route départementale, mais le financement de la réfection du chemin de halage.

Pour en revenir à des questions de fond, Monsieur le Maire ajoute que les recherches d'économies sont constantes. Actuellement, et depuis deux ans la Ville en est à un peu plus de 1 200 000 euros d'économies, ce qui représente l'équivalent de 8,25 points de fiscalité. Si on n'avait pas fait ces économies, il aurait fallu augmenter les impôts de 8,25 points pour arriver à dégager l'épargne nécessaire. Ce n'est pas fini, cela prend du temps, les économies ne se traduisent parfois dans les chiffres qu'au bout d'un an, deux ans, mais chaque poste est regardé et la recherche est constante. Ensuite, effectivement pour reprendre l'expression de Madame Candelier, « on sera bientôt à l'os » et on avisera. Il souligne que l'effort est significatif : 1 200 000 sur deux ans, cela ne s'est pas vu dans cette enceinte ces dernières années.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

**3°) Patrimoine - Parking Troyon - annulation de l'intérêt communautaire et déclassement du domaine public de la Ville.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur Decoux rappelle que la création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement sur Sèvres ont été déclarés d'intérêt communautaire par une délibération de la communauté d'agglomération, à l'époque Val de Seine, du 23 juin 2005. Depuis cette date tous les parkings qui ont été déclarés d'intérêt communautaire relèvent de la compétence du GPSO. C'est notamment le cas pour le parking Troyon situé au 4 rue Troyon dont la gestion est confiée à la Sémi-Sèvres depuis un bail emphytéotique administratif signé en 1997 entre la ville et la Sémi.

Ce parc est géré sous forme locative et n'est plus en accès libre pour le public, ce qui a amené GPSO, en tenant compte de ces éléments, à considérer que le parking Troyon ne répondait plus à l'intérêt communautaire. GPSO s'est donc prononcé en faveur de l'annulation de la déclaration d'intérêt communautaire de ce parking, ce qui a amené le parking Troyon à revenir de fait dans le champ de compétence de la ville depuis ce mois de décembre. Or au vu de l'article de 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville n'a pas vocation à conserver dans son domaine public un bien immobilier qui ne répond pas à une mission de service public.

Il est donc proposé de prendre acte de l'absence d'intérêt public du parking Troyon et de prononcer son déclassement du domaine public, conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité, avec 1 abstention (M. DELACOUR).**

**4°) Patrimoine communal - Acquisition d'un bien sans maître situé 8 rue des Capucins selon l'article 713 du Code Civil.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur Decoux explique que le Conseil Municipal doit délibérer d'un pavillon situé 8 rue des Capucins qui se compose d'une maison de 62 m<sup>2</sup> sur un terrain de 147 m<sup>2</sup> qui appartenait à Monsieur Antonio Da Costa né en 1899 et décédé en 1972. La succession de ce monsieur n'a jamais été acceptée formellement et le bien dont il est question pose différents problèmes. La ville a été alertée par des riverains sur une situation préoccupante de présence de chiens dangereux, d'immondices, un problème de délabrement et de salubrité qui a amené à solliciter le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ce dernier a nommé un expert qui s'est déplacé sur place au mois de juillet dernier et a rendu un rapport, concluant certes à une absence de péril imminent mais à une situation de péril ordinaire.

Les descendants ont été contactés et ont confirmé qu'ils n'avaient pas accepté la succession et qu'ils n'étaient donc pas responsables des lieux. Devant cette situation, le code civil dispose que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. La ville se propose donc d'entrer en possession du bien. Pour cela elle a entrepris un certain nombre de démarches, de recherches sur la succession éventuelle du propriétaire par le biais d'un cabinet de généalogie et d'un notaire. Une recherche approfondie sur plusieurs mois en France et au Portugal, qui est le pays d'origine du propriétaire, n'a pas permis de retrouver trace des héritiers. Compte tenu de ces éléments il vous est proposé que la ville acquiert le bien immobilier situé au 8 rue des Capucins, ce qui fera l'objet d'un procès-verbal de prise de possession affiché en mairie.

A toutes fins utiles, Monsieur Decoux rappelle que la propriété de l'Etat serait transférée à l'Etat si la commune renonçait à exercer ses droits.

Monsieur Durdux note qu'a priori, le coût d'acquisition du terrain étant proche de zéro, il y aura uniquement des coûts d'acte. En revanche, il souhaiterait savoir si on a une idée du calendrier pour pouvoir mettre en oeuvre cette opération, si c'est une question de mois ou d'années.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sirugue, Directeur Général des Services qui explique que c'est une procédure qui est très peu pratiquée et il est encore difficile de faire une estimation précise du temps que cela prendra.

Madame Candelier prend la parole pour souligner le fait que le rapport et la délibération renvoient à un article du Code Civil relatif à la famille. Elle relit pour chacun l'article 173 auquel renvoie le rapport : « *Le père, la mère et à défaut de père et de mère les aïeules, peuvent former*

*opposition au mariage de leurs enfants descendants, même majeurs. Après main levée judiciaire d'une opposition au mariage formé par un ascendant, aucune nouvelle opposition formée par un ascendant n'est recevable ni ne peut retarder la célébration. »*

Il s'agit manifestement d'une erreur et il faudrait bien corriger pour renvoyer à l'article 713 du code civil qui, effectivement, précise qu'un bien sans maître appartient à la commune.

Par ailleurs, Madame Candelier a vu sur le compte-rendu de la commission urbanisme que le service urbanisme allait être chargé d'une étude pour étudier les possibilités de construction sur ce terrain. Elle souhaiterait savoir si on dispose déjà de quelques indications en termes notamment de surface constructible possible ou de destination de ce bâtiment et si on projette d'ores et déjà de revendre à un particulier un peu plus tard.

Monsieur le Maire rend d'abord hommage à la lecture attentive de Madame Candelier du code civil et l'en remercie. Sur la destination de ce bien, il n'y a pas encore de réflexion là-dessus. Il ajoute avec humour que cela pourrait être le logement de fonction de la responsable d'Europe Ecologie les Verts au conseil municipal... la Ville n'a pas, pour le moment, engagé de réflexion sur cet aspect des choses.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.**

**5°/ SIGEIF - Approbation de la modification des statuts.  
Rapporteur : Monsieur FORTIN**

Monsieur Fortin explique que l'objet principal du Sigeif est l'entretien des réseaux de gaz, d'électricité et que les différentes communes qui siègent au SIGEIF sont représentées chacune par un délégué, même en cas d'EPCI. Le syndicat a également des compétences nouvelles qui peuvent être importantes, comme par exemple développer les énergies renouvelables ou bien gérer l'éclairage public.

La délibération est un peu technique mais le point important figure tout à fait à la fin du projet de modification des statuts, dans la version modifiée, où il est précisé que pour les compétences nouvelles, la règle est désormais différente et au lieu d'avoir un délégué par commune, il y aura un délégué pour le territoire.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observation, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**

**6°/ Logement social - Modification de la délibération 2015/111 du 18 décembre 2015 relative à la garantie d'emprunt accordée par la Ville au groupe OPIEVOY pour les travaux de réhabilitation de 257 logements situés 143-145 Grande Rue à Sèvres.**

**Rapporteur : Madame LILLY**

Madame Lilly explique qu'il s'agit tout simplement de répéter la délibération qui a été faite le 18 décembre concernant une garantie d'emprunt demandée par l'OPIEVOY pour quatre crédits, d'un montant total de 3 219 102 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite que cette garantie soit présentée d'une certaine façon avec certains paragraphes et une convention annexée. Il s'agit tout simplement d'une question de rédaction, le contenu étant exactement le même.

Monsieur le Maire remarque que la Ville est victime du formalisme de la Caisse des Dépôts et demande s'il y a des questions.

Monsieur Delacour remarque qu'on ne peut que se féliciter d'une célérité retrouvée pour fournir des comptes-rendus analytiques puisque étant absent à la délibération précédente sur le même point, ça lui a permis de rattraper son retard. Il a pu lire attentivement le compte-rendu et prendre connaissance de la nature des travaux qui sont importants puisque qu'on parle de 25 000 € par logement. Il a également noté dans ce compte rendu analytique qu'on a mis un accent très important sur les tableaux électriques et sur des travaux d'isolation. Pour autant qu'il s'en souvienne, à l'automne 2014, l'OPIEVOY se déclarait dans l'impossibilité de mener les travaux nécessaires pour mettre les logements concernés à niveau, en particulier du fait d'amiante dans les gaines techniques alors que chacun savait qu'une grande partie des problèmes rencontrés dans ces logements venaient justement des canalisations. Or il n'a plus trouvé trace de ces travaux dans le compte-rendu analytique et il se pose donc la question de la perspective dans laquelle on se place. S'agit-il de rénover seulement l'apparence extérieure du bâtiment ou est-ce qu'on se place dans une perspective de long terme.

Enfin, Monsieur Durdux s'interroge pour savoir pourquoi ces questions qui touchent au logement ne passent pas en commission de l'urbanisme et du logement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là uniquement de la garantie d'emprunt c'est donc une question financière.

Madame Lilly prend la parole et répond qu'en ce qui concerne les travaux, effectivement c'est un dossier qui a posé beaucoup de problèmes. L'OPIEVOY lance une rénovation assez importante et il a été décidé qu'il y aurait des appartements où des travaux tests seraient réalisés de façon à ce que par la suite, les travaux puissent être effectués en matière d'électricité et de plomberie

sur l'ensemble des résidences. Tout cela a un coût important et cela nécessite l'immobilisation de certains appartements, ce qui explique les montants engagés par l'OPIEVOY.

Monsieur le Maire ajoute en complément que l'essentiel de ces travaux pour le moment sont effectivement des travaux de rénovation énergétique par l'extérieur, ainsi que les parties communes. Il y a ensuite des expériences qui sont faites dans certains appartements mais les travaux d'intérieur dans les appartements ne sont pas concernés par cette tranche de travaux-là.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération.

**La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.**

**7°/ Enfance Jeunesse - Actions en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans - Autorisation donnée au Maire de signer un "Contrat Enfance Jeunesse" avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.**

**Rapporteur : Madame TEXIER**

Madame Texier rappelle à l'assemblée que le contrat Enfance Jeunesse (CEJ), est une convention d'objectifs et de cofinancement passée entre la CAF des Hauts-de-Seine et la ville, par laquelle la CAF s'engage à participer au financement d'actions qui visent à maintenir ou à développer des actions en faveur de l'accueil des plus jeunes enfants jusqu'aux adolescents. Cela va donc aussi bien de la crèche jusqu'aux enfants accueillis en accueil de loisirs ou dans des structures comme l'Escale.

Le dernier contrat Enfance Jeunesse, passé entre la CAF et la ville, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et comportait, au titre des nouvelles actions, notamment l'extension de places d'accueil dans les crèches collectives des Bas-Tillets et Beauregard, la création de l'accueil de loisirs Croix-Bosset, l'ajout de créneaux horaires sur la période scolaire, suite à la réforme des rythmes scolaires et, enfin, pour ce qui était porté par l'Escale, l'extension de mini séjours de trois à quatre jours. La ville a atteint les objectifs qui étaient fixés dans ce précédent contrat et forte de ce partenariat qui fonctionne bien, la CAF se propose de renouveler le contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Madame Texier explique que le nouveau diagnostic a permis de révéler de nouveaux besoins dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Figure ainsi dans le rapport la liste des actions qui ont été identifiées pour être reportées dans les quatre prochaines années. Il s'agit par exemple pour la petite enfance, d'une possible extension de la crèche parentale Au Pays des Merveilles ; pour les accueils de loisirs d'un plan de formation des animateurs et des directeurs d'accueil de loisirs ainsi que le financement du poste de coordinateur à temps complet pour encadrer nos activités périscolaires et, enfin, pour les jeunes de 11 à 17 ans d'un certain nombre de nouvelles actions comme autour de l'apprentissage des langues étrangères ou des actions diverses autour de la prévention.

L'ensemble des actions nouvelles est réalisé de 2015 à 2018 mais madame Texier précise que la convention aura un effet rétroactif au 1er janvier 2015. La part de la CAF pourrait se porter à 1 671 000 euros à la fin du CEJ. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui permettra le versement de ce cofinancement de la part de la CAF.

Monsieur Durdux explique qu'il a trouvé ce rapport extrêmement intéressant, car cela permet d'avoir une bonne vue des actions de la ville vis-à-vis de la petite enfance. Il a toutefois une petite question sur les éléments financiers de ce contrat. Puisque le contrat est rétroactif sur la période 2015/2016, il voudrait savoir si les montants de subventions dus sur 2015 seront affectés au compte 2015 ou sur 2016.

Monsieur le Maire pense que cela a été budgété sur 2015 et met aux voix la délibération.

**La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.**

**8°/ Affaires scolaires - Approbation des nouveaux tarifs de classes de découvertes pour l'année 2015/2016.**

**Rapporteur : Madame HERVE**

Madame Hervé explique que les enfants de CM2 de Sèvres ont la chance de pouvoir partir en classe de découvertes régulièrement au travers des actions menées par la ville. La Ville a cependant été dans l'obligation de modifier le mode de fonctionnement pour les classes de découvertes. En effet, jusqu'à maintenant c'était les enseignants qui organisaient les séjours alors que désormais la Ville a un accord cadre pour les quatre prochaines années et a sélectionné au travers de quatre lots un certain nombre de prestataires. Ensuite pour répondre à la demande des enseignants la Ville a sélectionné cinq séjours avec deux classes qui partent en Normandie, une classe dans le Finistère, deux classes pour visiter des châteaux et des zoos, quatre classes dans l'Aveyron faire du théâtre et du kayak et trois classes dans le haut Var faire du cinéma et de l'escalade.

Madame Hervé ajoute que tous les enseignants ont été informés de cette sélection et on reste dans le délai de l'Education Nationale de validation des dossiers puisque les enfants doivent partir entre mi-mai et début juin pour un budget de 150 000 euros.

Certains enseignants ayant fait la demande de séjours courts (cinq jours), le but de la délibération est de créer des tarifs pour les séjours courts qui n'existaient pas encore. On reste toutefois sur le même principe de fonctionnement que sur les séjours longs avec des quotients familiaux. On peut voir sur la grille tarifaire qu'en fonction du quotient familial, on démarre à 54 € pour le premier enfant jusqu'à 264 € et pour le deuxième enfant une réduction est appliquée.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier explique qu'elle s'est intéressée à la tarification à la journée par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent. Elle fait observer que les anciens tarifs étaient prévus à l'origine pour des départs de dix jours et non pas cinq, sept ou huit jours. Madame Hervé a indiqué qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour les séjours supérieurs à cinq jours, sauf que, en 2010, un rapport de présentation indiquait que ces forfaits tarifaires étaient appliqués pour des séjours de dix jours. En refaisant le calcul, si elle prend la première tranche jusqu'à présent les parents payaient 83,20 € pour dix jours, c'est-à-dire 8,32 € par jour. En divisant par huit on arrive à 10,40 € et par sept à 11,88 €, ce qui représente une augmentation, pour le tarif journalier, de 25 à 42%. C'est certes le même prix mais pour deux ou trois jours de moins... il y a à la fin une hausse à la journée pour les parents entre 25 à 42%.

Madame Candelier explique qu'elle a fait le même exercice avec le nouveau forfait pour les séjours de cinq jours en les comparant à un tarif qui existe de 83,30 euros qui était appliqué jusqu'à présent pour dix jours. Pour la première tranche c'est 54,60 euros divisés par cinq cela fait 10,92 € par journée à comparer aux 8,32 € qui étaient appliqués jusqu'à présent. Elle revient sur les propos de Monsieur Decoux qui considérait précédemment la hausse des tarifs comme « juste » et qu'il s'agissait sans doute d'une contribution équitable de chacun au coût du service. Pour sa part, elle considère que l'augmentation est très importante pour les familles, ce qui l'amène à ne pas voter en faveur de cette tarification.

Madame Hervé répond que Madame Candelier part sur des hypothèses fausses dans ses calculs, puisqu'il y a de nombreuses années que les enfants ne partent plus dix jours mais huit jours. Il n'y a qu'une seule école, celle de Croix-Bosset, où les enfants partaient effectivement encore dix jours l'année dernière, toutes les autres écoles étaient passées à huit jours, tout simplement par choix des enseignants. Elle rappelle que le budget était fixe, c'était donc le choix des enseignants de partir moins longtemps mais d'offrir plus de richesses, plus d'activités au travers des séjours pour enrichir l'apprentissage pour les enfants, notamment à travers deux ou trois activités, qui associent toujours une activité sportive et une autre activité culturelle ou découverte du territoire.

Par rapport à la fixation du tarif sur cinq jours, elle rappelle qu'il y a malheureusement des frais qui restent fixes dans les classes de découvertes et notamment le transport qui a le même coût quelque soit la durée du séjour. C'est ce qui explique cette très légère différence que l'on observe au prorata entre huit et cinq.

Monsieur le Maire souhaite apporter un complément d'information. La Ville de Chaville, l'année précédente, a arrêté les classes de découvertes à la montagne, cette année tous les séjours de classes de découvertes sont passés à cinq jours partout et pour l'an prochain il est fortement question de les supprimer.

Monsieur le Maire précise bien que ce n'est pas ce qui est prévu pour Sèvres mais il rappelle que compte tenu des recherches d'économies, cela peut effectivement être une résolution intéressante. Il pense aussi qu'il est extraordinairement sain pour des enfants à un moment de partir du giron familial pendant une petite semaine et cela leur fait de très beaux souvenirs pour la vie. C'est pour cela que la Ville maintient cet effort mais c'est un effort significatif. Il rappelle que cela représente 150 000 euros, ce n'est pas un détail, c'est un point de fiscalité.

Le rapport de présentation n'appelant plus d'observations, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°8 est adoptée à la majorité, avec 2 abstentions (M. DURDUX et Mme de LONGEVIALLE-MOULAI) et 1 vote contre (Mme CANDELIER).**

**9°/ Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés Route du Pavé des Gardes.**

**Rapporteur : Monsieur HAAS**

Monsieur Haas explique que la ville poursuit inlassablement son programme d'enfouissements ce qui explique les trois délibérations à suivre à ce sujet. Chacun se souvient que le programme 2015 d'enfouissement des lignes concernait les lignes des réseaux situés rue de la Monesse, rue de la Croix-Bosset et rue de Ville d'Avray, déjà approuvé lors des séances du 10 février et 30 juin 2015. Il s'agit aujourd'hui de compléter le programme en ajoutant l'enfouissement des réseaux situés route du Pavé des Gardes pour la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 106 800 € et se décompose de la manière suivante, selon les postes :

Sigeif, réseau basse tension, 67 200 €.

La ville de Sèvres, réseaux de communications électroniques, 19 800 €

La ville de Meudon réseaux de communications électroniques également pour la même somme. Dans la mesure où le Département finance à hauteur de 30% l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique basse tension, pour les voies départementales, ce qui correspond à 16 800 euros, la contribution financière de la ville à l'enfouissement des réseaux basse tension est réduite à néant, sous condition bien entendu que le Département accepte, comme à l'accoutumée, de subventionner l'enfouissement de ces réseaux.

De même, le coût à la charge de la ville pour le financement des infrastructures afférentes aux réseaux de communications électroniques se verra atténuer par la contribution financière de deux opérateurs concernés, Orange et Numéricable, qui participeront à la réalisation des études et travaux dans le cadre d'une convention qui sera soumise ultérieurement. Compte tenu des dates de réalisation des prestations, le financement de l'ensemble des opérations d'enfouissement est réparti sur l'exercice budgétaire 2015 et 2016.

Afin de mener à bien la réalisation du programme, les parties sont convenues de nommer le Sigeif maître d'ouvrage, conformément à la loi.

Monsieur le Maire félicite l'intervention de Monsieur Haas sur un sujet relativement ardu.

Monsieur Delacour demande combien de rues il y a à Sèvres et combien de décennies il va falloir pour les passer une par une sur des délibérations.

Monsieur Haas répond que normalement il n'y aura pas besoin de décennies pour terminer les enfouissements dans la ville de Sèvres, cela devrait être quasiment terminé en 2018, excepté quelques petites parties à l'extrémité de la ville, dans les parties limitrophes avec Ville d'Avray.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité, Mme Candelier ne prenant pas part au vote.**

**10°/ Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de communications électroniques - Approbation de deux conventions avec Numéricable pour les rues de Ville d'Avray et de Croix Bosset.**

**Rapporteur : Monsieur Haas**

Il s'agit ici de l'enfouissement des réseaux électroniques pour les rues Ville d'Avray et Croix Bosset, via la conclusion d'une convention particulière avec Numéricable qui est tenu réglementairement de le faire.

Des conventions doivent être signées pour chaque rue entre la ville et Numéricable afin de définir les participations financières et les responsabilités de chacune des parties. Cette répartition est établie selon les accords entre la fédération nationale des collectivités, l'Association des Maires de France et France Telecom.

Monsieur Haas explique qu'il y a à la charge de l'opérateur, les coûts de la fourniture du matériel ainsi que 51% des coûts d'études et de réalisation des travaux de câblage. A la charge de la collectivité les études et la réalisation de la tranchée ainsi que 49% des coûts d'études et de réalisation de câblage. Cela représente donc à la charge de Numéricable 8 020 € pour la rue de Ville d'Avray et

5 251 € pour la rue Croix-Bosset et à la charge de la ville 7 705,52 € pour la rue Ville d'Avray, et 5 045,17 € pour la rue Croix Bosset.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité, Mme Candelier ne prenant pas part au vote.**

**11°/ Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de communications électroniques - Approbation de deux conventions avec France Télécom pour les rues de Ville d'Avray et de Croix Bosset.**

**Rapporteur : Monsieur HAAS**

Monsieur Haas explique que la délibération n°11 concerne le même sujet, toujours pour les rues Ville d'Avray et Croix Bosset via la conclusion d'une convention particulière avec France Telecom qui est tenu là aussi réglementairement de le faire. Il s'agit des mêmes dispositions que la délégation précédente avec des répartitions financières différentes. A la charge de l'opérateur il y a les coûts de fourniture de matériel et 82% des coûts de réalisation des travaux de câblage. A la charge de la ville il y a les études et la réalisation de la tranchée, la pose du matériel de génie civil ainsi que 18% des coûts d'études et de réalisation de câblage.

Cela représente à la charge de France Telecom pour la rue de Ville d'Avray 3 542,90 € et 1 972,70 € pour la rue Croix Bosset. Pour la ville, cela représente un coût de 1 598,90 € pour la rue de Ville d'Avray et 915 € pour la rue Croix Bosset. Conformément à la règle de compensation des dettes posées par l'article L 1290 du code civil, la société France Telecom devra verser à la ville la somme de 1 944 € pour l'enfouissement de la rue de ville d'Avray et 1 057,70 € au titre des travaux d'enfouissement de la rue de Croix Bosset.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Haas pour cette présentation trépidante.

Monsieur Delacour demande s'il y a une obligation à faire trois délibérations au lieu de les grouper en une seule. Monsieur le Maire répond que c'est essentiellement un point de forme. Il propose de mettre la délibération aux voix.

**La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité, Mme Candelier ne prenant pas part au vote.**

**12°/ Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Comité de Jumelages - Sèvres International.**

**Rapporteur : Madame MESMIN**

Madame Mesmin rappelle tout d'abord que la loi du 12 avril 2000 et le décret d'application de juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention entre l'autorité administrative et l'organisme privé qui reçoit une subvention de plus de 23 000 €. Par ailleurs, comme chacun sait, l'année passée, la Municipalité a choisi de séparer les activités de fêtes et les activités de jumelages et une association de jumelages a été créée. Il est donc proposé de délibérer sur le projet de convention qui est conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement et qui a pour objectif de rappeler les objectifs de l'association et de veiller à surveiller la réalisation des objectifs fixés par la commune.

Monsieur le Maire la remercie et rend hommage au travail qui a été fait. Il s'agissait effectivement de rapatrier au sein du budget municipal les questions relatives aux fêtes et d'avoir une association avec des adhérents pour s'occuper du jumelage.

Monsieur Durdux souhaite apporter un commentaire pour faire remarquer qu'on a appelé cette convention une convention d'objectifs, or il n'a pas vu beaucoup d'objectifs dans ce texte. Pour lui il s'agit plutôt d'un accord-cadre de fonctionnement plutôt qu'une convention d'objectifs.

La remarque de Monsieur Delacour va dans le même sens. Il reconnaît qu'il est très sain d'avoir des conventions d'objectifs pour simplement contrôler a priori l'usage qui sera fait des subventions et il a noté que de ce point de vue-là une convention d'objectifs est un dispositif très complet puisqu'il prévoit un contrôle de la ville, qui peut même être réalisé sur pièces, une évaluation et si nécessaire des sanctions, aux chapitres 9, 10 et 11. Mais le chapitre 3, lui, fixe des objectifs qui malheureusement ne sont pas quantitatifs ni mesurables puisqu'il s'agit de promouvoir des actions dans le cadre de jumelages et de parrainages et de favoriser l'apprentissage des langues. Il s'interroge donc sur le contrôle sur pièces qui peut être réalisé sur des objectifs de cette nature.

Madame Candelier rejoint les remarques de Frédéric Durdux. Elle ajoute qu'elle était à la réunion du comité de jumelages et effectivement elle s'est fait les mêmes remarques sur la faiblesse des objectifs. Elle ajoute que c'est effectivement très bien de vouloir faire en sorte que le comité de jumelages soit une association loi de 1901 à part entière et que dès lors il conviendra d'être attentif aux moyens qui sont alloués par la commune à cette association, notamment en termes de personnel municipal par exemple et de bien faire apparaître dans le budget de cette association les contributions en personnel ou en nature qu'elle va percevoir ou qu'elle perçoit de la part de la commune.

Madame Mesmin répond que comme cela a déjà été précisé lors de la commission, cette convention a effectivement pour objectif de préciser les relations entre la commune et l'association. La Ville a souhaité la maintenir assez vague au niveau de l'objectif mais l'objectif principal est très clair et bien précisé, c'est bien pour promouvoir les jumelages et l'apprentissage des langues. On n'a pas voulu rentrer dans les détails afin d'avoir une liberté de développement de cette association qui est nouvelle.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité, avec 4 abstentions (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. DELACOUR, Mme CANDELIER)**

**13°/ Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015/2016 - Avis du Conseil municipal.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit ici de donner un avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement qui est versée aux instituteurs qui ne sont pas logés. Ce montant est fixé par un arrêté du préfet mais l'avis des conseils municipaux concernés est requis.

La proposition du préfet est de maintenir à 216,50 €, soit le même montant que ces huit dernières années et la contribution de la ville se limite au versement obligatoire, lorsque c'est nécessaire, d'une majoration pour charge de famille qui est égale à 25% du montant de l'indemnité. Le coût annuel pour la ville est de 324,72 €.

Madame Candelier estime totalement scandaleux que le préfet maintienne depuis huit ans le niveau de cette indemnité, alors que tout le monde ici sait que les loyers et le coût de la vie ont fortement augmenté. Comme les années passées, elle votera donc contre, non pas contre le fait que cette indemnité existe mais contre son niveau actuel.

Monsieur le Maire accepte l'explication de vote et donne la parole à Monsieur Haas.

Monsieur Haas déclare qu'il n'enfouira pas cette délibération mais il aimerait comprendre le mécanisme de cette délibération : si jamais la ville ne vote pas cette délibération quel est le résultat du préfet ?

Monsieur le Maire répond que c'est un avis du conseil donc le Préfet se passera de l'avis de la Ville.

**La délibération n°13 est adoptée à la majorité, avec 1 abstention (M. DELACOUR) et 1 vote contre (Mme CANDELIER).**

**14°/ Personnel communal - Créations et suppressions d'emploi.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique que la délibération vise à mettre à jour la liste des emplois communaux suite aux différentes modifications dues à des promotions, suite à des concours ou à divers avancements ou encore à des départs en retraite, le solde des suppressions créations est nul.

Monsieur le Maire en profite pour signaler que le solde sur les deux dernières années 2014 et 2015 est de 17 emplois nets supprimés.

**La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité**

**15°/ Service Civique - Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande d'agrément.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à signer notamment la demande d'agrément auprès de l'Etat pour accueillir un certain nombre de jeunes de 16 à 25 ans dans les conditions très précises qui sont relatées dans la note de présentation. Les emplois sont d'une durée de six ou douze mois maximum et donnent lieu à une prise en charge par l'Etat de 467 euros. La ville ajoute une participation à hauteur de 106 euros.

Les conditions d'emploi sont également strictement précisées, les secteurs d'application envisagés sont l'Escale, la médiathèque notamment.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier explique que le compte-rendu de la commission des finances est assez synthétique et ne retrace pas ses propos sur le sujet. Elle salue le principe de ces services civiques, mais regrette de ne pas avoir plus d'information sur la nature des tâches que l'on souhaite confier. Il n'y a qu'un descriptif assez général. Elle a par ailleurs, un petit souci sur la délibération elle-même, qui lui semble être un peu bizarrement écrite. D'habitude on autorise le Maire à signer une convention, alors que là on l'autorise à signer tout document relatif à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que dans l'article 1, il ne faut pas lire « délibération » mais « dossier d'agrément ». Il la remercie par ailleurs pour sa vigilance qui commence à devenir légendaire.

**La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité**

**16°/ Personnel communal - Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Centre National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite concernant la démarche de prévention des Risques professionnels psychosociaux.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique qu'au détour de la demande d'autorisation de subvention auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales que le maire sollicite par la présente délibération, il s'agit de mettre en évidence la politique de prévention des risques professionnels qui est menée par la ville depuis déjà plusieurs années et se caractérise par différentes actions qui sont décrites dans la note de présentation.

Cette démarche s'enrichit à présent de la mise en oeuvre progressive, avec un calendrier défini, d'une prévention des risques psychosociaux. Ceci souligne l'attention particulière portée par la ville aux conditions de travail de ses agents. Les subventions de la CNRACL visent à compenser financièrement le temps des agents investis dans la réalisation de cette démarche.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité**

**17°/ Indemnités de fonctions aux élus municipaux membres de la Commission d'appel d'offres - Modification de la délibération n°2015/042 du 30 juin 2015.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle rappelle qu'au cours de la séance du 30 juin, suite à une reconstitution des membres du conseil municipal, une nouvelle répartition de l'enveloppe des indemnités de fonction a été fixée. Compte tenu des attributions, il restait entre l'enveloppe indemnitaire maximum autorisée et l'enveloppe effectivement distribuée, un reliquat disponible de 123,61 par mois. Il avait donc été proposé, compte tenu de ce reliquat, d'utiliser pour partie cette somme pour indemniser les conseillers municipaux, membre de la commission d'appel d'offres qui ne percevaient pas par ailleurs une indemnité de fonction.

Dans sa lettre d'observation du 3 novembre 2015, le préfet des Hauts-de-Seine a considéré que le versement d'une telle indemnité n'était juridiquement pas possible car contraire au régime indemnitaire des conseillers municipaux. Il est donc proposé d'abroger les dispositions de l'article 6 de la délibération 2015-042 du conseil municipal du 30 juin 2015. Il n'y aura donc plus d'indemnité aux élus de la commission d'appel d'offres, quels qu'ils soient.

Monsieur Durdux demande, puisque les conseillers municipaux ont perçu ces indemnités à titre illégal ou à tort, s'il y a un effet rétroactif.

Monsieur le Maire répond que non, il s'agit juste de se mettre en conformité avec l'analyse du Préfet.

Madame Candelier comprend que l'on doit appliquer le droit, mais elle trouve cela dommage parce que, effectivement, la CAO prend du temps. Il faut être disponible, ce n'est pas facile et somme toute, 45 euros c'était une somme symbolique pour le geste.

Elle remercie Monsieur le Maire de lui avoir communiqué le courrier du préfet, elle trouve que sa conclusion est très intéressante et, elle veut à nouveau engager Monsieur le Maire à la réflexion sur ce sujet. Comme elle a déjà eu elle-même l'occasion de le dire, le préfet souligne que si le conseil municipal décidait d'accorder un régime indemnitaire aux conseillers municipaux sans délégation de fonction, l'ensemble du conseil municipal devrait en être pourvu de la même façon. Cela pourrait peut-être inciter le Maire à faire un petit geste vis-à-vis des conseillers qui n'ont pas de délégation, notamment des conseillers municipaux de l'opposition.

Monsieur Delacour prend la parole pour préciser qu'il est concerné par cette disposition et qu'il a redécouvert à cette occasion effectivement qu'il était éligible à une indemnité que n'ayant pas perçue, il n'aura pas besoin de rembourser.

Monsieur le Maire remarque que les mêmes questions appellent les mêmes réponses. Il propose de mettre la délibération aux voix.

**La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité, avec 1 abstention (Mme CANDELIER), M. DELACOUR ne prenant pas part au vote.**

**18°/ Instauration d'une taxe d'occupation du domaine public temporaire, à usage d'acteurs économiques privés.**

**Rapporteur : Monsieur HUBERT**

Monsieur le Maire explique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

**19°/ Compte-rendu de la délégation au Maire.**

**Rapporteur : Madame HERVE**

Madame Candelier explique qu'elle s'est inquiétée en commission des finances du fait que cela faisait quelques mois que les élus n'avaient pas eu de rapport sur les marchés attribués par la commune.

Monsieur le Maire répond que les services vont étudier ce point.

Les autres points n'appelant pas d'observations, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de délégation.

\*\*\*\*

\*

Monsieur le Maire propose de passer aux questions et donne la parole à Madame Candelier. Celle-ci voudrait savoir s'il y a des projets d'aménagement à l'intérieur du SEL ou aux abords immédiats du SEL.

Madame Gallais répond qu'il y a effectivement des projets d'aménagement. La Municipalité est en train de réfléchir, conformément à ce qui avait été un point important de la campagne électorale et qui avait été très bien perçu par beaucoup de Sévriens, pour créer un restaurant de nature culturelle au sein du SEL. La Ville a retenu la proposition d'un cabinet pour l'accompagner sur la définition de ce projet, que ce soit le modèle économique, la taille, le type d'activités culturelles, la dimension et le montage juridique du restaurant qui sera à l'intérieur du SEL.

Par ailleurs une réflexion est également en cours sur les abords du SEL à des aménagements du square, la réimplantation d'un manège de qualité ou éventuellement d'un théâtre de marionnettes au sein du square. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail préalable que la Municipalité pourra présenter des projets lorsqu'ils seront bien avancés.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au groupe socialiste.

Monsieur Durdux lit la première question.

*« Monsieur le Maire, plusieurs Sévriens nous ont fait part de leurs difficultés de compréhension et d'utilisation vis-à-vis des nouveaux parcmètres de la ville, une technologie plus numérique que les précédentes. Des personnes ayant des difficultés à voir de près ont du mal à les utiliser ainsi que des personnes ne pouvant lire le français.*

*La ville a-t-elle eu des retours sur ces difficultés d'utilisation des nouveaux parcmètres et comptez-vous prendre des dispositions pour en rendre l'utilisation possible pour tous les publics ?  
Merci de votre réponse. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jiaume pour répondre.

Monsieur Jiaume annonce avec franchise que le sujet du stationnement payant occasionne un certain nombre de « retours », qui ne sont pas toujours des félicitations. Sur ce sujet les Sévriens mécontents réagissent toujours avec une très grande rapidité. Il est donc surpris par cette question, car,

après vérification, la Ville n'a reçu aucune remarque sur le sujet évoqué. Naturellement, la Ville sera particulièrement attentive à d'éventuelles réactions.

Monsieur Jiaume rappelle toutefois d'une part que les horodateurs respectent les normes d'accessibilité en vigueur dans les parcs de stationnement, deuxièmement qu'il est possible de choisir sa langue comme avec un distributeur automatique de billets en pressant le bouton sur lequel figure un drapeau, permettant de choisir l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Enfin, à Sèvres comme ailleurs, une personne handicapée qui se déplace peut se garer gratuitement de par la loi du 11 mars 2015 du code de l'action sociale, à la fois sur des places ordinaires et sur les places réservées aux personnes handicapées.

Monsieur Delacour lit la deuxième question.

*« Monsieur le Maire et chers collègues, depuis bientôt un an, le 9 avril dernier, à la faveur du vote de notre assemblée, la ville de Sèvres s'est associée à un partenariat « historique », rien de moins, ce sont les mots du rapport de présentation qui a été soumis alors à notre délibération.*

*Après en avoir été tenu à l'écart par la précédente municipalité, en adhérant enfin à l'association Adetel pour la modique somme, chacun s'en souvient, de 69,33 euros notre ville et ses habitants bénéficient désormais des secours de cette association dans leurs rapports avec l'opérateur Numéricable.*

*A l'époque, nous avons regretté qu'aucun rapport d'activité ou rapport financier n'ait été rapporté pour la délibération. Le champ d'intervention et les moyens potentiels mobilisables de part les statuts de cette association apparaissaient bien ambitieux au regard de ses moyens et les explications fournies en séance ne nous avaient pas permis de mieux comprendre la nature réelle des interventions de cette association. En l'absence de ces éléments de jugement nous n'avions pas voté pour cette adhésion. Aujourd'hui, après un an, près d'un an, qu'en est-il ?*

*Les deux représentants de la commune auprès de cette association pourraient-ils nous en dire plus ? A-t-on mieux compris ce que fait et ce que ne fait pas cette association ? Quel résultat pour les Sévriens ? Peut-on avoir communication du compte rendu d'AG dont le rapport financier et le rapport moral de décembre 2015 ? Je vous remercie pour les réponses et pour les documents qui seront fournis. »*

Monsieur Hubert prend la parole pour répondre. Afin qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté et mettre fin à tout sentiment de mise à l'écart ou de manque d'information, il propose d'adresser dès le lendemain le rapport moral et le financier 2015 de cette association ainsi que tous les documents rendus par cette association lors de la dernière assemblée générale. Il reste naturellement à disposition pour échanger sur ce sujet.

Monsieur le Maire propose de passer à la question et note au passage que c'est une absente qui posera la troisième question. Monsieur Durdux fait observer que Madame de Longevialle-Moulaï ayant donné pouvoir, elle n'est pas absente, elle est représentée. Monsieur le Maire l'invite donc à lire la question au titre de ce pouvoir.

Monsieur Delacour lit la dernière question.

*« Monsieur le Maire, Vous nous promettez depuis plusieurs mois un bilan financier de l'opération Gévelot au cours de laquelle une école privée ayant reçu une subvention de la ville sous forme d'une gratuité de loyer de sept mois, s'est installée dans le centre au détriment des associations exerçant leur activité sur le site.*

*Ce bilan global est-il réalisé ? Quand pouvez-vous nous le communiquer ? Nous vous remercions pour votre réponse. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hervé pour répondre.

Madame Hervé fait observer tout d'abord en terme de formulation, que ce n'est pas une subvention de la ville puisque la Ville n'a pas le droit de subventionner une école privée hors contrat. Elle souligne que la Ville n'a strictement rien à cacher sur cette opération et rappelle d'ailleurs que la convention d'occupation leur a été communiquée dès leur demande.

Par rapport au bilan qui peut être tiré de la mise à disposition par la ville des locaux 6 rue Carle Vernet, c'est-à-dire dans le centre Gévelot, à la société Montessori, elle donne les précisions ci-après.

Tout d'abord la convention conclue avec la société Montessori est entrée en vigueur le 1er juillet 2015 pour une durée de 6 ans, renouvelable une fois trois ans, soit une durée maximale de neuf ans. Le loyer a été fixé à 40 000 € sur la base d'une estimation réalisée par un agent immobilier privé, mandaté par la ville, loyer auquel s'ajoute 4 260 € de charges, soit 355 € par mois. La société locataire a dû réaliser un certain nombre de travaux d'adaptation des locaux pour l'installation d'une activité indépendante de la crèche et du centre de loisirs attenants. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention, la société a transmis à la ville un mois avant le début des travaux le descriptif complet des travaux et la ville a validé son programme. Ainsi la société Montessori a réalisé pour 40 617 € de travaux dont 8 372 € d'honoraires d'architecte.

Une franchise de loyer de 23 333 € correspondants à sept mois de loyer a été accordée à la société, compte tenu du fait d'une part que ces travaux étaient nécessaires pour toute implantation d'une activité indépendante et d'autre part que la ville en récupérera l'usage à l'issue du bail d'occupation. C'est du reste une pratique tout à fait légale et justifiée en tant que propriétaire, il faut

aménager les locaux pour l'usage auquel ils sont destinés. Cela avait d'ailleurs été précisé il y a plusieurs conseils municipaux.

Sur le plan financier, pour l'année 2015 et compte tenu de la franchise de loyer accordée, la ville a perçu 2 130 € pour les six mois d'occupation. Pour l'année 2016 la recette attendue est de 40 927 € (loyer et charges comprises). La ville n'a entrepris aucun travail pour le compte de la société Montessori, ni dans les locaux loués à ce titre. Elle a en revanche procédé à différents travaux d'amélioration et de sécurité, notamment la mise en place d'un visiophone dans les parties communes du centre Jules Gévelot qui sécurise les bâtiments qui accueillent les enfants et puisqu'il y a un accès de ce côté-là, il y a différents accès sur le centre. Concernant l'implantation des ateliers d'arts plastiques à la Maison des Associations, il n'y a pas eu de dépenses ni de travaux particuliers réalisés au préalable, seule une dépense de déménagement et d'adaptation électrique pour un total de 7 000 € a été exposée par la commune. Ainsi donc en terme de bilan financier on peut mentionner les trois points suivants :

Pour 2015 et six mois d'occupation, les recettes s'élèvent à 2 130 €, contre 7 000 € de dépenses pour le déménagement et l'installation technique des deux fours des ateliers. Pour l'année 2016, la recette globale attendue est de 40 927 €, aucune dépense n'est à ce jour prévue sur l'année 2016 et, ensuite, pour l'année 2017 et les années suivantes, la plus value de recettes attendues sans dépense non plus planifiée, est de 44 260 € par an.

Monsieur le Maire la remercie. Il indique que même si tout porte à croire que la séance est terminée, il reste encore un vœu déposé par le groupe des élus socialistes qu'il invite à lire.

Monsieur Durdux lit le vœu suivant :

*« La ville de Sèvres exprime par la voix de son conseil municipal son attachement au fait métropolitain et son inquiétude face au projet de fusion du département des Hauts-de-Seine avec celui des Yvelines au motif que le projet de fusion entre le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine va à l'encontre du fait Métropolitain en cours d'affirmation depuis la création de la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016.*

*Notre ville y prend d'ailleurs toute sa part avec la participation du maire de Sèvres au conseil métropolitain, cette métropole est encore imparfaite dans son organisation, ses pouvoirs et son fonctionnement mais elle prendra corps par la volonté des élus visionnaires qui composent son exécutif. Nous ne pouvons nier que notre territoire issu du périmètre de GPSO est intrinsèquement lié à Paris, en témoigne notamment la préoccupation de Paris, d'une part, et de GPSO par ailleurs de développer un tissu économique autour de technologies du numérique.*

*Tout Sévrien ayant voyagé à l'étranger situe notre ville en référence à Paris et La Défense constitue pour toute la sphère économique mondiale le principal quartier d'affaires de Paris. Les jeux*

*institutionnels et de pouvoir personnel doivent s'effacer au profit de l'intérêt du développement économique, social et environnemental de la métropole. »*

Monsieur le Maire répond qu'il va naturellement soumettre ce vœu au vote de la majorité mais il ne pense pas que celle-ci le votera pour deux raisons. Tout d'abord Monsieur Durdux dit que la ville de Sèvres exprime son attachement au fait métropolitain, il a là une première objection. Le fait métropolitain est pour le moment quelque chose qui a été mal dimensionné, mal produit. Il pense pour sa part que cette métropole qui crée une strate supplémentaire n'est pas un bon outil. Il aurait fallu que les limites de cette métropole correspondent à celles de la région, ou à celles du département de la petite couronne, auquel elle se serait substituée. Ce « monstre » qui vit au-dessus ou à côté des départements et de la région n'est pas, pour le moment, recevable.

Ensuite, sur la fusion éventuelle, qui est pour le moment davantage un effet de communication entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, il faut revenir au fait. Il explique qu'actuellement, le conseil départemental a voté la création d'un établissement public interdépartemental dont d'ailleurs chacun des conseillers départementaux sera administrateur bénévole et qui sera en charge sur le territoire des deux départements, du rapprochement des services voirie des deux sociétés d'aménagement et de la création d'un établissement unique d'accueil des personnes atteintes d'un handicap psychique. Jusque là, cette initiative n'a pas de quoi inquiéter.

Pour une fois en France, il n'est pas proposé de rajouter un étage administratif mais d'en rassembler deux. C'est une conséquence directe de la fusion des régions voulue par le gouvernement, puisque tous les exécutifs locaux de France doivent entreprendre un effort de rationalisation de leurs organisations administratives. Monsieur Durdux l'a lui-même pointé du doigt précédemment en évoquant la fusion en cours de 600 communes de France de moins de 10 000 habitants. Monsieur le Maire rappelle que le désengagement financier de l'Etat est massif et qu'il oblige toutes les collectivités à coopérer entre elles pour protéger la qualité de services apportés. Il ne pense pas qu'on puisse parler de caprice personnel de quelques élus, il s'agit de mutualiser pour économiser demain et continuer à investir. On rejoint d'ailleurs là un point que le groupe socialiste appelait aussi de ses vœux, cette fameuse mutualisation. Ce projet a l'énorme mérite et l'originalité de ne pas ignorer les communes. Monsieur le Maire ajoute par ailleurs que le département des Hauts-de-Seine a toujours fondé depuis 25 ans son action sur le duo commune-département et ce projet de fusion fonctionne sur le respect de ce même tandem, sur un périmètre plus vaste. Telle est la situation à l'heure actuelle et il lui semble qu'il ne faut pas anticiper sur l'avenir.

Monsieur le Maire met le vœu déposé par le groupe socialiste aux voix.

**Le Vœu est rejeté avec 3 votes pour (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. DELACOUR) et 1 abstention : Mme CANDELIER.**

Monsieur le Maire lève la séance.